

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 1**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

---

**OBJET**

Archives départementales - Convention de partenariat avec la Ville de Marseille et la  
Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour la dématérialisation  
de l'Indicateur marseillais

---

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Service des Affaires générales AD/BDP  
0113318201**

## I - RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

-Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté le budget primitif de la Direction de la Culture pour l'exercice 2016.

## II - OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet :

- de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente un projet de convention de partenariat entre le Département, la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ;
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce partenariat porte sur le projet de la Ville de Marseille pour la numérisation et la mise en ligne de la collection de *l'Indicateur marseillais*, annuaire récapitulant les administrations et commerces de la ville de Marseille à partir des années 1840 jusqu'aux années 1980.

Cette publication, agrémentée de plans et d'encarts publicitaires, est un ouvrage de référence pour les historiens locaux et permet de faire des recherches sur la population, l'activité économique de la ville, le développement du territoire... Elle est extrêmement consultée par le public fréquentant les salles de lecture des centres d'archives et bibliothèques marseillais. La Ville de Marseille a conclu à cette fin un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, qui prend en charge les opérations et le coût de la numérisation ainsi que la mise en ligne sur Gallica.

Afin de constituer une collection virtuelle idéale et complète, la Ville de Marseille a sollicité les Archives départementales et la Chambre de commerce et d'Industrie Marseille Provence, qui disposent aussi d'une collection plus ou moins complète de cette publication, afin que ces trois institutions regroupent leurs collections pour numérisation. Les partenaires du projet pourront dès lors recevoir les copies des fichiers numériques ainsi réalisés et leurs métadonnées et les réutiliser pour tout usage à des fins non commerciales.

Les Archives départementales sont donc sollicitées pour le prêt de près de la moitié des volumes concernés par l'opération, en assurant en outre la préparation matérielle de la numérisation de ces volumes (réalisation d'un fichier de récolement) et la vérification des vues numérisées. Cette participation n'entraîne aucune participation financière puisque les coûts de réalisation sont assurés par la BnF et le transport par la Ville de Marseille. Elle permettra en revanche de proposer au public internaute ou en salle de lecture l'accès à une collection complète et en bon état, tout en préservant des originaux très fragilisés par une consultation fréquente.

### **III - INCIDENCE FINANCIERE**

Ce projet ne comporte pas d'incidence financière.

### **IV- PROPOSITION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la déléguée à la Culture, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL